

**Soumissions du secteur social « Jeunes » du MSC
concernant les éléments à inclure dans l'Avant-projet**
(22 novembre 2021)

Table des matières

A. Quelles questions prioritaires et quels domaines pertinents pour les politiques doivent être abordés dans le cadre de ce processus de convergence des politiques du CSA et inclus dans les recommandations politiques ?	2
A. Éléments centraux à prendre en compte	2
a. Élément central n° 1 : Une transformation radicale est impérative	2
b. Élément central n° 2 : Construire des économies du bien-être	3
c. Élément central n° 3 : Souveraineté alimentaire et agentivité des jeunes	4
d. Élément central n° 4 : Agroécologie et justice climatique.....	4
e. Élément central n° 5 : Droits humains et gouvernance responsable	5
B. Réponses aux recommandations politiques du Rapport HLPE.....	6
C. Recommandations politiques du MSC.....	6
a. Propositions du MSC concernant l'élément central n°1 : Une transformation est impérative	7
b. Propositions du MSC concernant l'élément central n°2 : Construire des économies du bien-être	8
c. Propositions du MSC concernant l'élément central n°3 : Souveraineté alimentaire et agentivité pour la jeunesse	10
d. Propositions du MSC concernant l'élément central n°5 : Agroécologie et justice climatique	11
e. Propositions du MSC concernant l'élément central n°5 : Droits humains et gouvernance responsable	12
D. Avez-vous des suggestions sur la manière dont le CSA peut faire participer de manière significative les secteurs sociaux de la jeunesse au processus de convergence des politiques ?.....	14

Résumé : Il est urgent de changer de paradigme afin de faire face aux crises sociales, politiques, économiques, sanitaires et écologiques qui s'accumulent aujourd'hui. Ces crises prennent leur source dans de graves inégalités et injustices historiques qui ont formé les caractéristiques structurelles de l'économie capitaliste au cours de son développement depuis plus de cinq cents ans. En conséquence, les changements systémiques dans les systèmes alimentaires nécessitent une redistribution significative des pouvoirs et des ressources dans le cadre de processus de transformation plus larges, allant vers des économies du bien-être. Pour réaliser ces changements nécessaires, la politique de la jeunesse du CSA devrait être **fermement ancrée dans le rapport du HLPE sur la jeunesse, ainsi que dans les cinq éléments centraux et interconnectés suivants :**

1. Une transformation radicale est impérative
2. Construire des économies du bien-être
3. Souveraineté alimentaire et agentivité de la jeunesse
4. Agroécologie et justice climatique
5. Droits humains et gouvernance responsable

En s'appuyant sur ces éléments fondamentaux, la souveraineté alimentaire doit être adoptée comme une solution structurelle pour transformer les relations et les conditions sociales, économiques et politiques existantes dans et entre les pays. La diversité et l'agentivité des jeunes doivent être reconnues pour assurer l'équité des politiques et des programmes de redistribution, en particulier pour parvenir à une véritable réforme agraire. En plus des conventions de l'UNDROP, de l'UNDRIP et de l'OIT, les principes centrés sur les Droits humains et la gouvernance responsable inclus dans les DVGT sont des facteurs indispensables pour la mise en œuvre de politiques qui permettraient un engagement digne et significatif des jeunes dans la transformation des systèmes alimentaires, en particulier par le biais de transitions agroécologiques aux niveaux local et territorial.

A. Quelles questions prioritaires et quels domaines pertinents pour les politiques doivent être abordés dans le cadre de ce processus de convergence des politiques du CSA et inclus dans les recommandations politiques ?

Le rapport du Groupe d'experts de haut niveau, intitulé « *Promouvoir l'engagement et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* », devrait constituer la base de l'Avant-projet des recommandations de politique générale ainsi que des travaux futurs du GTCNL. Le HLPE est partie intégrante du CSA et ses « analyses et conseils indépendants, fondés sur des connaissances scientifiques » sont essentiels aux processus politiques du CSA. Malheureusement, ce point de vue n'est pas partagé par tous les États membres, mais il incombe néanmoins au GTCNL de respecter le rôle intégral du HLPE. En outre, conformément aux [pratiques établies](#), les « conclusions et recommandations [du HLPE] servent de base aux discussions sur les politiques du CSA », mais les rapports HLPE nous permettent de travailler à partir d'un ensemble commun de connaissances et de compréhension.

Le rapport HLPE offre des perspectives importantes et un solide fondement théorique à partir duquel construire la convergence politique. En particulier, le cadre conceptuel du HLPE, basé sur les quatre piliers de la reconnaissance, des droits, de l'équité et de l'agentivité, offre une base claire pour notre travail collectif. Ces piliers sont fondamentaux pour engager pleinement les jeunes dans les systèmes alimentaires et construire des économies du bien-être, qui sont définies par la souveraineté alimentaire, des moyens de subsistance dignes et des environnements sains. Dans tous nos commentaires ci-dessous, nous nous appuyons sur ces piliers et avons l'intention d'en faire la base de nos interventions tout au long du processus de convergence politique.

L'Agenda 2030 souligne le besoin urgent de prendre des mesures audacieuses et transformatrices pour mettre le monde sur une voie durable et résiliente. Plutôt que d'aborder les domaines prioritaires, nous identifions dans ces soumissions **cinq éléments centraux et interconnectés** dont chacun est essentiel à la réalisation du droit à l'alimentation et à la transition vers des systèmes alimentaires durables, ainsi qu'à l'engagement des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Encore une fois, ces éléments ne doivent pas être compris simplement comme des questions prioritaires pour le MSC. Au contraire, le GTCNL doit les reconnaître comme étant des **éléments centraux et nécessaires d'un document ciblé et orienté vers l'action** qui encouragera les politiques publiques à protéger les Droits humains et à favoriser des environnements propices pour que les jeunes puissent s'engager de manière significative et prendre la direction d'une mise en œuvre de la transformation des systèmes alimentaires injustes et non durables.

Nous commençons par une présentation de ces éléments centraux, avant d'aborder les recommandations politiques spécifiques.

A. Éléments centraux à prendre en compte

a. Élément central n° 1 : Une transformation radicale est impérative

Le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la jeunesse souligne qu'un changement majeur par rapport au « on fait comme d'habitude » (ou « *business as usual* ») est nécessaire pour réaliser le droit à l'alimentation et soutenir les jeunes en tant qu'agents de premier plan du changement social. Ces recommandations politiques doivent identifier **ce qui doit changer et comment ces transformations radicales doivent être mises en oeuvre**. Ce processus de convergence des politiques exige donc le respect du mandat du CSA ainsi qu'un haut niveau d'ambition qui va bien au-delà des ODD et d'autres formes de « langage convenu » pour le CSA. Le GTCNL doit prendre en compte les idéologies oppressives et les conditions matérielles injustes qui constituent la base des institutions et des pratiques socialement inéquitables et non durables sur le plan environnemental. Les recommandations doivent souligner le besoin urgent **d'actions redistributives équitables** afin de remédier aux inégalités actuelles et de garantir des environnements sains et de bonnes conditions de vie aux générations futures. Les recommandations doivent se fonder sur l'abandon du concept bancal et de l'affirmation éthique erronée selon lesquels la croissance économique devrait être le but fondamental de la vie. Au lieu de cela, les recommandations doivent intégrer les principes de l'agroécologie et de la justice sociale, comme la pleine réalisation et la protection des Droits humains, une transition juste qui abandonne les combustibles fossiles, et la restauration des écosystèmes pour améliorer la résilience au changement climatique.

b. Élément central n° 2 : Construire des économies du bien-être

Ces recommandations politiques doivent indiquer des voies holistiques pour l'éradication de la pauvreté et la transformation urgente des systèmes alimentaires centrés sur les Droits humains et l'harmonie écologique. Alarmé par le fait que les taux de faim, d'insécurité alimentaire et de malnutrition étaient en hausse avant même le début de la pandémie de la COVID-19, le GTCNL devrait fournir des orientations claires et des mesures concrètes pour assurer la **transition vers des économies du bien-être** fondées sur la **solidarité, la coopération, le soin, la démocratie participative et la restauration écologique** - des principes fondamentalement opposés à la logique de domination, d'exploitation, de concurrence, de militarisme et de concentration de la richesse et du pouvoir qui caractérise le système alimentaire capitaliste et, plus largement, l'économie extractive. La transformation des systèmes alimentaires non durables et non démocratiques passe nécessairement par le renforcement et la protection des droits des paysans et des travailleurs, des droits des peuples autochtones, des droits des LGBTQ+, et des droits des femmes et des jeunes. Les recommandations politiques doivent souligner la nécessité de construire des économies du bien-être afin d'aborder le problème de la migration des jeunes (y compris : la migration rurale-urbaine et internationale pour l'emploi ; les déplacements dus à l'accaparement des terres, aux conflits armés, à l'occupation et à l'insécurité publique ; et la migration provoquée par le changement climatique et les événements météorologiques extrêmes), qui représente une menace sérieuse pour l'avenir de la production alimentaire des petits exploitants et la sécurité alimentaire à l'avenir. L'équité entre les genres, l'autonomie des femmes et l'égalité des droits en matière d'accès aux ressources productives doivent être au cœur de ces recommandations politiques, qui doivent également inclure les concepts d'intersectionnalité et de marginalisation sociale afin de rendre visible la diversité des identités, des obstacles systémiques, des expériences vécues et des stratégies de subsistance des jeunes du monde entier. Des politiques redistributives sont nécessaires à tous les niveaux, incluant tous les facteurs, de la redistribution équitable de l'accès et du contrôle des ressources (telles que la terre, les semences, la pêche et les forêts) à la reconfiguration des relations de pouvoir au sein des institutions et des espaces de décision. Enfin, des investissements importants dans les infrastructures publiques et les services sociaux sont nécessaires pour réaliser le droit à l'alimentation, construire la souveraineté alimentaire et assurer la transition vers des économies du bien-être.

c. Élément central n° 3 : Souveraineté alimentaire et agentivité des jeunes

Ce processus de convergence politique doit se concentrer sur les conclusions du Rapport HLPE concernant la nécessité d'une redistribution significative du pouvoir afin de permettre et de renforcer l'agentivité des jeunes dans la démocratisation des systèmes agricoles et alimentaires, en particulier aux niveaux local et territorial où les paysans, les agriculteurs familiaux, les pêcheurs artisanaux, les peuples autochtones, les peuples sans terre, les travailleurs ruraux, les migrants, les éleveurs, les communautés forestières, les chasseurs-cueilleurs, les consommateurs, les mouvements environnementaux et urbains, les communautés LGBTQ+, les femmes et les jeunes s'engagent dans une série de pratiques de production, de transformation et de distribution agroalimentaires dans le cadre d'économies formelles et informelles. Ces politiques doivent rappeler la raison pour laquelle le HLPE définit l'agentivité en termes structurels en mettant l'accent sur les relations de pouvoir inégales et l'oppression systémique qui imposent des obstacles à la durabilité des systèmes alimentaires. En conséquence, elles doivent fournir des orientations sur la mise en œuvre de la **souveraineté alimentaire en tant que solution structurelle** pour transformer radicalement les relations et les conditions sociales, économiques et politiques existantes dans et entre les pays. Condition préalable à la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire est définie comme étant le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables, ainsi que le droit des peuples à définir et contrôler leurs propres systèmes alimentaires et agricoles. C'est une proposition politique qui s'oppose à l'agrobusiness industriel, aux politiques néolibérales du commerce mondialisé et au concept de sécurité alimentaire tel que défini par le régime alimentaire promu et contrôlé par les multinationales. La **souveraineté alimentaire** place au cœur des systèmes et des politiques alimentaires les besoins et les aspirations de ceux qui produisent, distribuent et consomment la nourriture. Ces recommandations politiques doivent souligner que la **réforme agraire** est une condition nécessaire à la réalisation de la souveraineté alimentaire, tout comme le sont l'agroécologie, la paix sociale, la restauration de la diversité biologique et culturelle, l'entretien et l'utilisation durables des ressources naturelles, la réglementation des sociétés transnationales, et la réorganisation du commerce vers la localisation des systèmes alimentaires et la création d'économies solidaires.

d. Élément central n° 4 : Agroécologie et justice climatique

Ce processus de convergence politique doit mettre en évidence les liens entre **l'agroécologie paysanne, la justice climatique et le droit à l'alimentation**. Les recommandations doivent intégrer les 10 éléments de l'agroécologie définis par la FAO et les 13 principes de l'agroécologie définis par le HLPE afin de détailler les principaux attributs des voies de transition holistiques vers des économies du bien-être, en identifiant l'agroécologie comme une science, une pratique et un mouvement social en opposition à l'agrobusiness industriel. L'agroécologie est fondamentalement incompatible avec le modèle extractif et injuste de l'agriculture industrielle, et la promotion de fausses solutions à la faim et au changement climatique - comme par exemple la promotion des produits agrottoxiques, des semences génétiquement modifiées et brevetées, l'intensification durable et l'agriculture intelligente face au climat - n'a pas sa place dans ces recommandations. Ces fausses solutions concentrent davantage les richesses et le pouvoir, perturbent et détruisent la biodiversité, empoisonnent et déplacent les communautés vivant et travaillant dans les zones sacrifiées, et réduisent les crises climatiques à une simple question d'émanations de CO₂, qui peut prétendument être résolue par l'innovation technologique et les mécanismes du marché. Ces recommandations politiques doivent reconnaître la crise climatique mondiale comme l'un des facteurs les plus perturbateurs influençant la dynamique des écosystèmes. Les recommandations doivent attirer l'attention sur le changement climatique en tant que menace grave pour la sécurité alimentaire actuelle et future. En raison de leur marginalisation sociale et de leur interdépendance particulière avec la terre, la pêche et les forêts, le changement climatique et les catastrophes naturelles liées aux conditions météorologiques continueront d'avoir un impact disproportionné sur les populations autochtones, les paysans et les autres personnes travaillant dans les zones rurales. Les jeunes et les enfants d'aujourd'hui, qui sont déjà confrontés aux impacts du changement climatique, seront confrontés à des impacts encore plus graves du chaos climatique tout au long de leur vie, en raison des inégalités entre les

nations et de l'inaction des gouvernements puissants qui refusent de changer de cap et de s'éloigner dès maintenant de l'économie fondée sur les combustibles fossiles. Les objectifs ou les mesures spécifiques pour les jeunes visant à fournir des emplois dans les systèmes agricoles et alimentaires ne seront pas efficaces si elles ne font pas partie d'une transformation radicale des systèmes économiques extractifs qui entraînent la destruction écologique et alimentent le changement climatique. Ces recommandations politiques doivent promouvoir la comptabilisation des coûts réels et l'utilisation de l'empreinte écologique comme concept clé pour évaluer la durabilité des systèmes alimentaires. Les recommandations doivent inciter les États à respecter leurs engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à inverser la perte de biodiversité grâce à l'agroécologie. Ce processus d'élaboration de politiques doit également offrir des orientations pour accompagner les mouvements sociaux en leur apportant un soutien au renforcement des capacités et des avantages pour les jeunes engagés dans la transformation des systèmes alimentaires, en particulier pour les participants aux écoles d'agroécologie urbaines et rurales et aux processus de formation de paysan à paysan, qui sont adaptés au contexte et se sont avérés efficaces pour renforcer la résilience au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier pour les femmes, les jeunes et les enfants.

e. **Élément central n° 5 : Droits humains et gouvernance responsable**

La reconnaissance, le respect et les engagements en faveur de la réalisation des Droits humains doivent être au cœur et au centre de ce processus politique, en guidant à la fois la manière dont la négociation est menée et le contenu des recommandations formulées. Nous abordons la question d'un processus de négociation fondé sur les Droits humains dans la réponse à la Question n°2 ci-dessous, et nous nous focalisons ici sur la nécessité de fonder les recommandations elles-mêmes sur les Droits humains. Les recommandations politiques doivent affirmer que les jeunes sont des détenteurs de droits et les États membres des détenteurs de devoirs, en fondant l'ensemble des recommandations sur ce principe de départ. Le GTCNL devrait considérer tous les Droits humains comme étant interconnectés, plutôt que de poser la réalisation du droit à l'alimentation comme un objectif isolé. Les Droits humains sont contenus dans de nombreux instruments qui doivent figurer en bonne place dans ces recommandations, notamment la [Déclaration universelle des Droits de l'homme](#) (DUDH), le [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) (PIDESC ou CESCR), le [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) (PIDCP ou CCPR), la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes](#) (CEDAW), la [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#) (UNDRIP) et la [Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des personnes travaillant dans les zones rurales](#) (UNDRIP). Les recommandations doivent établir des protections solides garantissant les **droits des travailleurs, les droits des peuples autochtones et les droits des paysans**, notamment les droits à la terre, aux semences, à l'eau potable, à l'éducation, à la formation, à un travail décent, au logement, aux soins de santé, à la liberté d'association et d'expression, à un environnement sain et aux connaissances traditionnelles. Il ne suffit cependant pas de simplement reconnaître ces droits, il faut également définir des mesures concrètes pour les réaliser. Le changement systémique nécessite l'élimination de la violence sexuelle et sexiste et dépend de la reconnaissance et de la rémunération des soins actuellement non-rémunérés ainsi que du travail domestique. Les recommandations doivent promouvoir des **mécanismes de redistribution, principalement la réforme agraire**, et aborder clairement le thème des droits collectifs, notamment dans le contexte des droits d'occupation et de la gouvernance responsable des terres, des pêches et des forêts, comme le prévoient les DVGT. Les principes des Droits humains et de la gouvernance - tels que [le cadre des principes PANTHER](#) - doivent inspirer toutes les recommandations formulées. Les recommandations politiques doivent dénoncer l'emploi de l'alimentation comme arme, par exemple dans le cadre de sanctions et d'autres mesures coercitives unilatérales qui empêchent les pays de mettre en œuvre les directives et les recommandations politiques approuvées par le CSA. Les recommandations doivent préciser le rôle du CSA dans la recherche de la responsabilité des violations du droit international, du manque d'adhésion à la Charte des Nations unies et de la non-coopération à la vision du CSA.

B. Réponses aux recommandations politiques du Rapport HLPE

Les recommandations politiques contenues dans le Rapport HLPE constituent une base solide pour les discussions et les négociations du GTCNL. D'une manière générale, le MSC soutient la plupart des recommandations du HLPE et se réjouit de pouvoir s'en inspirer au fur et à mesure de l'avancement de ce processus politique. Par contre, nous détaillons ci-dessous les recommandations que nous ne soutenons pas et nous demandons qu'elles ne soient pas incluses dans l'Avant-projet.

Les recommandations suivantes, qui traitent de la numérisation, des schémas pour promouvoir des entreprises « start-up » et la promotion de fausses solutions à la faim et au changement climatique, **ne doivent pas** être incluses dans l'Avant-projet : la Recommandation 3e ; les Recommandations 4a et 4f ; et les Recommandations 5a, 5b, 5c et 5d. Bien que de nombreuses recommandations doivent encore être renforcées, ces recommandations-ci sont particulièrement préoccupantes car elles ne problématissent pas clairement et n'abordent pas suffisamment :

- les problèmes de la domination coloniale et néocoloniale ;
- les contradictions structurelles de l'économie extractive ;
- les échecs de la révolution verte et les contributions de l'agriculture industrielle au changement climatique, à la destruction de l'environnement, à la perte de biodiversité et à la souffrance humaine dans un sens holistique ;
- les impacts négatifs des politiques d'ajustement structurel et autres réformes néolibérales ;
- et la nécessité de rejeter les fausses solutions, telles que l'agriculture intelligente face au climat et les technologies numériques, et de se concentrer plutôt sur les causes profondes des inégalités et des injustices sociales, politiques et économiques.

Toutes les recommandations politiques du CSA doivent être fermement ancrées dans les Droits humains et la gouvernance responsable. Ces recommandations ne pourront être révisées et réécrites de manière significative que si les quatre piliers que sont la Reconnaissance, les Droits, l'Équité et l'Agentivité sont mis en avant. Pour ce faire, toute recommandation relative à la numérisation doit comporter des mesures visant à réduire les fractures numériques, et les références à « l'innovation durable » doivent reconnaître que des mesures de rétribution équitables sont nécessaires car les individus et les groupes sociaux les plus riches, les plus puissants et les plus privilégiés ont tendance à surtout bénéficier des politiques axées sur le marché qui ne donnent pas véritablement la priorité à l'engagement des groupes sociaux historiquement et actuellement marginalisés, vulnérables et opprimés. En outre, les recommandations exigent que les États veillent à ce que le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones soit requis pour toute loi, politique ou projet ayant un impact sur leur vie et leur territoire.

C. Recommandations politiques du MSC

Dans cette section, nous partageons une série de recommandations politiques formulées en des termes originaux qui élargissent ceux du rapport HLPE. Nos propositions de texte se rapportent aux cinq éléments centraux décrits dans les sections précédentes. Les recommandations proposées soulignent ce qui doit changer et comment la transformation des systèmes alimentaires devrait être mise en oeuvre.

a. Propositions du MSC concernant l'élément central n°1 : Une transformation est impérative

- En ce qui concerne les *économies et le développement* :

- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de donner la priorité à la croissance économique comme fondement des politiques et des lois, et **CESSER** de mettre en œuvre des modèles de développement extractifs qui détruisent l'environnement, violent les Droits humains et exploitent les ressources naturelles et les personnes.
- Les États doivent **METTRE FIN** à l'occupation illégale de territoires, et les institutions internationales doivent prendre des mesures pour remédier aux occupations en cours.
- Les États doivent **METTRE FIN** à l'accapement des terres et aux autres formes de contrôle des ressources par les entreprises agro-industrielles.
- **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent
 - adopter des politiques et des lois qui donnent la priorité à l'harmonie écologique, à la santé humaine et à des principes tels que le « buen vivir », le « sumak kawsay » et d'autres conceptions du « bien vivre » ancrées dans les régions et les cultures.
 - Soutenir les initiatives visant à l'élaboration et à l'adoption de règles juridiques contraignantes en droit international qui améliorent l'accès à la justice pour les victimes de violations du droit à l'alimentation (ainsi que des droits connexes) causées par les activités des entreprises.
- En ce qui concerne les *systèmes alimentaires* :
 - Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** d'adopter des politiques, des décisions économiques et des investissements qui soutiennent l'approche capitaliste néolibérale actuelle de la gouvernance du système alimentaire, une approche qui met l'accent sur la « nourriture bon marché » et sur la « main-d'œuvre bon marché » pour « augmenter les capacités de production ».
 - Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de permettre aux entreprises de prendre le contrôle sur les systèmes alimentaires.
 - **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent construire des systèmes alimentaires fondés sur le contrôle démocratique, la souveraineté alimentaire et la reddition de comptes, en soutenant des politiques et des économies basées sur le soin, l'équité et la protection de nos écosystèmes, en plaçant les biens publics au-dessus des profits privés, notamment :
 - en respectant, protégeant et assurant la réalisation de tous les Droits humains (économiques, sociaux, culturels et politiques), tant individuels que collectifs, tout en respectant le droit à l'autodétermination et à l'autonomie ; et
 - en s'orientant aux principes de l'agroécologie pour le développement durable et la transformation holistique des systèmes alimentaires,
 - en soutenant des solutions contextualisées par des processus ascendants et territoriaux,
 - en combinant la science avec les connaissances et pratiques traditionnelles des producteurs alimentaires,
 - en renforçant leur capacité en tant qu'agents clés du changement.
- En ce qui concerne le *commerce* :
 - Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** d'accorder la priorité aux régimes commerciaux libéralisés et à l'agriculture industrielle orientée vers l'exportation,
 - **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent :
 - Sortir l'agriculture du champ de compétences juridique de l'Organisation mondiale du commerce et trouver de nouveaux moyens pour mettre en place un système commercial centré sur les Droits humains et l'harmonie écologique, qui promeut et protège les jeunes petits producteurs, le commerce équitable et les économies solidaires.
 - Partager les meilleures pratiques et adopter des méthodes de comptabilisation des coûts réels qui incluent l'évaluation des empreintes écologiques et les dimensions de justice sociale des systèmes alimentaires.
- En ce qui concerne l'*engagement et le leadership des jeunes* :

- Les États doivent (de manière continue) évaluer (identifier, suivre, mettre à jour, évaluer) les obstacles structurels à l'emploi des jeunes dans les systèmes alimentaires, tels que le changement climatique, les perturbations environnementales, le manque d'accès aux ressources productives (terre, eau, semences, ressources financières, informations et connaissances), le manque d'accès à la sécurité sociale, le racisme systémique, la discrimination de genre et l'exclusion sociale. Toute conduite d'évaluation doit garantir l'inclusion et la participation des territoires et des groupes de jeunes les plus vulnérables.
- Les États doivent adopter des politiques qui répondent aux obstacles identifiés et cherchent à les éliminer. Ces processus politiques doivent être participatifs.
- En ce qui concerne la *Covid 19*
 - Les États et les institutions internationales doivent **CESSEZ** d'ignorer les impacts de la COVID 19, en particulier sur les populations les plus marginalisées, et prendre des mesures immédiates pour produire et mettre en œuvre une réponse coordonnée au niveau mondial à la pandémie de la COVID, une réponse qui aborde de manière holistique les façons dont les multiples crises déclenchées par la COVID ont exacerbé les inégalités existantes.

b. Propositions du MSC concernant l'élément central n°2 : Construire des économies du bien-être

- Les États et les institutions internationales **DOIVENT** faciliter les transitions vers des économies du bien-être, fondées sur des systèmes alimentaires durables qui permettent des moyens de subsistance dignes, favorisent un environnement sain et défendent le droit à l'alimentation et la souveraineté alimentaire, y compris par les mesures suivantes :
 - *Promouvoir, renforcer et protéger* les systèmes alimentaires localisés, diversifiés, anciens et nouveaux, tels que les systèmes alimentaires autochtones, les systèmes alimentaires territoriaux, y compris les marchés locaux et territoriaux, qui fournissent déjà et pourraient continuer à fournir des aliments sains, frais et régionaux aux communautés du monde entier.
 - en mettant en œuvre les recommandations politiques du CSA sur la Mise en relation des petits exploitants avec les marchés.
 - et en créant un environnement politique favorable à l'implication des consommateurs dans la coproduction, dans les chaînes alimentaires locales directes et l'accès des petits exploitants aux marchés territoriaux.
 - *Promouvoir* des politiques de marché redistributives et soumises à la médiation, comme par exemple la réforme agraire, en donnant la priorité aux groupes marginalisés.
 - *Se concentrer* sur la fourniture de services publics et d'infrastructures à travers la réalisation des Droits humains à l'éducation, à la santé publique, aux transports, à l'internet, en particulier dans les zones marginalisées et rurales.
 - *Réinvestir* dans l'éducation publique et dans des modèles éducatifs alternatifs qui reconnaissent et promeuvent la valeur du travail de soins.
 - *Promouvoir* et développer des économies du bien-être pour tous les groupes d'âge et tous les genres, notamment en reconnaissant le travail de soins non rémunéré et actuellement sous-évalué, fourni principalement par les femmes.
 - *Investir* dans l'agroécologie et d'autres solutions véritables à la crise climatique.
 - *Réinvestir* dans les infrastructures publiques, en particulier dans les zones rurales.
 - *Mettre fin* aux subventions et autres aides publiques octroyées aux formes extractives et industrielles de l'agriculture.
 - *Utiliser* des outils tels que la budgétisation participative et la comptabilité en coûts réels pour réformer la gestion des économies, des sociétés et des systèmes alimentaires.
 - *Reconnaître* les droits des autochtones et des communautés locales et s'attaquer aux effets persistants du colonialisme dans le monde.
 - *Financer* une variété de programmes sociaux et de biens publics, y compris, mais sans s'y limiter :
 - Infrastructures publiques pour les petits producteurs ;

- Réforme agraire intégrale, qui inclut la redistribution des terres et des ressources productives aux jeunes ;
 - Éducation dans les écoles sur les systèmes alimentaires, les régimes alimentaires sains, la préparation des aliments et la santé et la nutrition ;
 - Services universels de garde d'enfants, y compris après l'école ;
 - Programmes universels d'alimentation scolaire ;
 - Soins universels de santé ;
 - Régimes de protection sociale fondés sur les droits ; et
 - Banques de semences et systèmes d'échange de semences, y compris des aides à la conservation des semences et à la sélection de variétés autochtones.
- *Soutenir* les nombreuses initiatives existantes (comme l'agriculture soutenue par la communauté (AMAP), les paniers alimentaires, les marchés locaux et territoriaux) qui ont permis de réduire la distance entre les consommateurs et les producteurs et *créer* des conditions favorables à la multiplication de ces initiatives, notamment en facilitant l'accès à la terre et aux autres ressources productives pour les jeunes petits exploitants et les acteurs du système alimentaire qui mettent en place des initiatives de chaînes d'approvisionnement à courte distance.
- *Mettre en oeuvre des politiques d'achats publics* de denrées alimentaires par les institutions publiques, y compris les écoles et les universités, auprès des communautés et des petits producteurs de denrées alimentaires et des exploitations agricoles familiales sur les territoires respectifs.
- *Promouvoir* le développement et la disponibilité de services financiers et de services de conseil (vulgarisation, formation) inclusifs, financés par des fonds publics et abordables, adaptés aux besoins des jeunes agriculteurs agroécologiques et des petits exploitants, des éleveurs-pasteurs et des pêcheurs, en tenant compte notamment des besoins des jeunes femmes et des LGBTQ+, en donnant la priorité aux services financiers visant la résilience et l'autonomie des jeunes, et en les protégeant des taux d'intérêt élevés et de l'endettement.
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** d'employer le discours selon lequel les jeunes ne s'intéressent qu'à l'entrepreneuriat et aux technologies les plus récentes. Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de réduire l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes dans les systèmes alimentaires à une simple question d'incitations commerciales adéquates.
- **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent :
 - *Reconnaître* la diversité des intérêts des jeunes vis-à-vis des systèmes alimentaires ainsi que la variété des interactions des jeunes avec les systèmes alimentaires.
 - *Adopter* des politiques publiques et des initiatives qui reconnaissent les identités plurielles des jeunes, notamment en tant que petits producteurs, et qui soutiennent les initiatives agroécologiques dirigées par des jeunes ainsi que les programmes qui permettent l'autonomisation des jeunes et ne les réduisent pas au silence.
 - *Promouvoir* l'entrepreneuriat des jeunes dans les systèmes alimentaires, avant tout par le biais d'économies solidaires et de politiques de redistribution telles que la réforme agraire globale, les politiques visant à la réalisation du droit aux ressources productives, à la terre et à un environnement sain, et, de manière générale, les politiques visant à la réalisation de tous les Droits humains.
 - *Soutenir* des visions et des conceptions alternatives de la technologie et de l'innovation, notamment les méthodologies de paysan à paysan, l'expérimentation agroécologique coordonnée par les mouvements sociaux de base, les technologies en libre accès, les réserves de semences communautaires, ainsi que la reconnaissance et le respect des systèmes de connaissances écologiques traditionnels et locaux.
 - *Évaluer de manière critique* les nouvelles technologies et leurs impacts distributifs dans la société, y compris en vue d'établir qui y aura accès et qui n'y aura pas accès, qui bénéficiera et/ou profitera financièrement de leur introduction et qui n'en profitera pas, ainsi que les coûts (sociaux et écologiques).
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** d'appliquer des mesures coercitives unilatérales (sanctions) et, **A L'INVERSE**, respecter la Charte des Nations unies et le Droit international

(y compris tous les instruments relatifs aux Droits humains ainsi que les conventions de Genève) y compris les déclarations, traités et résolutions adoptés par les Nations unies.

c. Propositions du MSC concernant l'élément central n°3 : Souveraineté alimentaire et agentivité pour la jeunesse

- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de s'appuyer uniquement sur le concept de sécurité alimentaire pour fonder leurs lois et leurs politiques. **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent chercher à atteindre la souveraineté alimentaire ainsi que la réalisation du Droit à l'alimentation pour tous, notamment en garantissant les Droits à une alimentation saine et culturellement appropriée, en soutenant les économies solidaires et d'entraide, en investissant dans les infrastructures des systèmes alimentaires publics, en légiférant sur les salaires de subsistance et en garantissant des régimes de protection sociale solides et fondés sur les droits.
- Les États et les institutions internationales **DOIVENT** reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire, y compris la reconnaissance et la garantie de la capacité d'agir (agentivité) collective et individuelle pour déterminer la structure des systèmes alimentaires, ainsi que ce qu'il faut manger et comment produire, comme cela a été défini dans le rapport HLPE *Sécurité alimentaire et nutrition: exposé des faits global à l'horizon 2030*. Il faudra pour cela transformer les structures de gouvernance et les valeurs qui les sous-tendent.
- Les États doivent **CESSER** de criminaliser les mouvements sociaux et les défenseurs des Droits humains et, **A L'INVERSE**, collaborer avec les mouvements et les défenseurs pour adopter des politiques qui soutiennent leurs luttes.
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de permettre aux entreprises de contrôler les systèmes alimentaires et, **A L'INVERSE**, construire des systèmes alimentaires fondés sur le contrôle démocratique, la souveraineté alimentaire et la responsabilité.
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** d'ignorer ou de coopter les voix des jeunes dans la législation et l'élaboration des politiques, et, **A L'INVERSE**, non seulement garantir une place et un espace pour la participation des jeunes, mais aussi encourager le leadership des jeunes, notamment par des mesures comme :
 - *Financer* un espace pour l'engagement autonome des mouvements sociaux et de la société civile dans les processus politiques, y compris, si nécessaire, la prise en charge des frais de déplacement, de l'accès à Internet et de la garde des enfants/des personnes âgées.
 - *Garantir* un processus fondé sur les droits, et *aborder la question* des conflits d'intérêts et de l'inégalité du pouvoir de négociation.
 - *Adopter* la méthode de budgétisation participative.
 - *Reconnaître* les connaissances et les moyens de subsistance traditionnels, afin de protéger et de respecter les familles, les générations futures et nous-mêmes.

d. Propositions du MSC concernant l'élément central n°5 : Agroécologie et justice climatique

- Les États et les institutions internationales doivent immédiatement **CESSER** de soutenir la production alimentaire industrielle, notamment en mettant fin aux subventions, au financement de la recherche et aux autres aides publiques en faveur de la production alimentaire industrielle.
- Les États doivent **CESSER** de dépendre des combustibles fossiles (y compris cesser le versement de subventions aux combustibles).
- Les États doivent **CESSER** de s'appuyer sur et de promouvoir de fausses solutions qui perpétuent la domination des entreprises et déplacent les personnes marginalisées, comme « l'agriculture intelligente », les « marchés carbone » (par exemple REDD+), le paiement de « services écosystémiques » ou encore « l'ingénierie climatique ».

- **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent réorienter et augmenter les ressources publiques en faveur du soutien aux pratiques et à la recherche agroécologiques, notamment par les mesures suivantes :
 - *S'appuyer* sur la « Déclaration du Forum international pour l'agroécologie », les « 10 éléments de l'agroécologie » de la FAO et les « 13 principes de l'agroécologie » du HLPE, ainsi que sur l'engagement des populations locales et des détenteurs de droits pour définir ce qu'est l'agroécologie et à quoi ressemble la voie vers une transition agroécologique.
 - *Soutenir* les agriculteurs déjà engagés dans la production agroécologique et ceux qui souhaitent faire la transition avec des services de vulgarisation ainsi que l'accès aux ressources productives.
 - *Soutenir* les systèmes alimentaires locaux durables, notamment en créant un environnement politique favorable à l'implication des consommateurs dans la coproduction, les chaînes alimentaires locales directes et la mise en relation des agriculteurs avec les marchés territoriaux.
 - *Soutenir* les centres de formation en agroécologie organisés par les mouvements sociaux de base, afin de doter les jeunes des compétences, des connaissances et des relations sociales nécessaires pour développer une production alimentaire régénérative sur nos territoires.
 - *Soutenir* les jeunes, les petits producteurs alimentaires, les peuples autochtones, les sans-terre, les pasteurs, les pêcheurs et les travailleurs agricoles, en tant que gardiens de nos écosystèmes.
 - *Accompagner et soutenir* les mouvements sociaux en leur apportant un soutien au renforcement des capacités et des incitations pour que les jeunes s'engagent dans l'agroécologie, notamment en soutenant les participants aux formations en agroécologie urbaines et rurale ainsi que les processus de formation de paysan à paysan.
- Les États et les institutions internationales doivent reconnaître que les jeunes, grâce à leurs connaissances et à leurs capacités locales, sont déjà capables de produire des aliments qui respectent les limites planétaires, en protégeant les sols, l'eau et la biodiversité.
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSER** de promouvoir la technologie et l'entrepreneuriat comme étant le seul moyen d'engager les jeunes dans les systèmes alimentaires. **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent promouvoir et adopter une approche agroécologique de la numérisation et de l'innovation technologique. Ceci peut être réalisé par des mesures comme :
 - *Promouvoir* des applications TIC spécifiques au contexte et à faible barrière d'accès à la place d'outils numériques qui ciblent un public trop large et non spécifié.
 - *Donner la priorité* à la co-création et au partage des connaissances dans le développement des plates-formes technologiques, notamment en privilégiant la participation des acteurs les plus marginalisés du système alimentaire (petits exploitants agricoles et pasteurs, sans terre, peuples autochtones, agriculteurs non masculins, jeunes participants au système alimentaire) *au lieu d'opter* pour des solutions descendantes, « dirigées par des experts », qui reposent sur l'extraction abusive des connaissances des agriculteurs.
 - *Promouvoir* le développement, en collaboration avec les agriculteurs, d'outils et de plateformes TIC robustes et adaptables garantissant la résilience, l'autodétermination et l'indépendance des agriculteurs et de leurs entreprises, au lieu de créer une vulnérabilité et une dépendance des agriculteurs vis-à-vis des entreprises.
 - *Garantir* aux agriculteurs la pleine propriété des outils, des méthodologies et des données.
 - *Développer* des outils et des plateformes TIC basés sur les principes de l'économie circulaire et de l'économie solidaire, donnant ainsi la priorité aux principes de réciprocité, de non-concurrence et d'utilité sociale.
- Les États et les institutions internationales **DOIVENT** introduire des politiques et des cadres juridiques qui obligent les producteurs alimentaires industriels à payer pour les externalités de leurs méthodes de production, comme par ex. les coûts environnementaux, tout en récompensant la production agroécologique pour ses avantages sociaux, environnementaux et économiques.
- Les États et les institutions internationales **DOIVENT** s'engager et travailler *réellement* à la mise en œuvre de l'accord de Paris et des engagements qui y ont été pris.

e. Propositions du MSC concernant l'élément central n°5 : Droits humains et gouvernance responsable

- Les États et les institutions internationales doivent **CESSE**R de nier l'applicabilité des instruments relatifs aux Droits humains reconnus et adoptés au niveau international ainsi que les droits qu'ils contiennent, notamment l'UNDRIP, l'UNDROP et la CEDAW.
- **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent respecter, protéger et réaliser tous les Droits humains, tant individuels que collectifs, tout en reconnaissant l'autodétermination et l'autonomie des jeunes et des collectivités. Cela inclut, sans s'y limiter, les points suivants :
 - *Adopter* dans leur cadre national, les cadres internationaux des Droits humains, comme l'UNDROP, l'UNDRIP et les conventions de l'OIT.
 - *Garantir et protéger* les Droits humains à la terre, à l'eau, aux semences, à la biodiversité et aux connaissances en tant que Droits humains, conformément à l'UNDROP et aux autres instruments relatifs aux Droits humains.
 - *Adopter* une réforme agraire intégrale qui respecte et protège nos droits sur nos territoires et qui offre aux jeunes un accès vital à la terre.
 - *Soutenir* l'agroécologie en tant que pratique, connaissance et mouvement, par la protection des systèmes de régimes fonciers coutumiers et par la restitution et la redistribution des terres.
 - *Garantir* les droits des régimes fonciers et propriété foncière conformément aux principes des Droits humains de l'UNDROP et aux dispositions des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
 - *Reconnaître* la diversité des genres et respecter et protéger les droits des personnes LGBTQ+.
 - *Réaliser* les droits de tous les travailleurs, y compris les travailleurs migrants.
 - *Garantir* les droits des défenseurs des Droits humains et des mouvements sociaux.
 - *Mettre fin* à l'accapement des terres, également appelé « acquisitions foncières à grande échelle ».
 - *Garantir* la dignité, le versement de salaires décent et l'accès aux avantages pour tous les travailleurs, y compris un statut légal pour les travailleurs migrants et des programmes de protection sociale fondés sur les droits, qui visent à éradiquer la pauvreté, l'exclusion sociale et la violence structurelle.
 - *Garantir* le droit aux soins de santé, y compris les soins de santé universels, conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
 - *Garantir* des allocations de chômage et un revenu de base universel aux travailleurs de tous les secteurs, y compris les secteurs informels et les secteurs agricoles.
 - *Répondre* aux préoccupations de santé publique dans le domaine de l'emploi, y compris celles liées à la pandémie.
 - *Veiller* à ce que les travailleurs migrants se voient accorder tous les droits prévus par la législation nationale et les instruments internationaux relatifs aux Droits humains, notamment le statut à l'arrivée et la non-discrimination sur la base de l'origine nationale et du statut de migration.
 - *Inclure* les jeunes et les jeunes producteurs de denrées alimentaires dans l'élaboration de l'avenir des systèmes alimentaires dans toutes les régions rurales et urbaines, en facilitant leur engagement et en leur donnant les moyens de prendre des décisions et de jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des lois et des politiques..
- Les États et les institutions internationales doivent **METTRE FIN** à la discrimination structurelle visant les peuples autochtones, les personnes mélanodermes et non-leukodermes (en Anglais : *people of color*), les femmes, les migrants, les ruraux, les personnes LGBTQI+ et les personnes handicapées. **A L'INVERSE**, les États et les institutions internationales doivent œuvrer à la pleine réalisation de tous les droits, notamment en remédiant aux inégalités et en introduisant des politiques de redistribution, en respectant, protégeant et réalisant les droits des femmes, des LGBTQI+, des peuples autochtones, des

personnes mélanodermes et non-leukodermes et des personnes handicapées, y compris les droits sexuels et reproductifs pour mettre fin à la discrimination structurelle et intersectionnelle.

- Les États et les institutions internationales **DOIVENT** reconnaître que les Droits humains priment sur tous les autres droits légaux et privés reconnus dans le droit national ou international. Lorsque les lois et les politiques sont en conflit avec ces Droits humains, elles doivent être modifiées et mises en conformité avec les normes relatives aux Droits humains. Cela inclut :
 - *Veiller* à ce que des mécanismes fondés sur les droits soient mis en place pour résoudre les conflits d'intérêts qui découlent de l'influence de puissants intérêts du secteur privé et de l'accapement des programmes de politique publique par les acteurs du secteur privé.
- Les États et les institutions internationales doivent **CESSE**R de s'engager dans des politiques et des activités qui oppriment et marginalisent certaines classes, castes et groupes racialisés.
- Les États doivent aborder les droits des femmes et des filles d'une manière holistique et systémique, notamment par les mesures suivantes :
 - *Redistribuer* et *revaloriser* le travail social de reproduction et de soins effectué principalement par les femmes en raison des rôles assignés à chaque sexe dans notre société patriarcale.
 - *Adopter* des politiques solides en matière de congé parental qui garantissent que les parents - qu'ils soient salariés ou qu'ils travaillent dans le secteur formel ou informel - sont soutenus et que les femmes ne sont pas pénalisées dans le monde du travail pour le fait d'avoir des enfants.
 - *Adopter* des politiques universelles de garde d'enfants, qui donnent accès à des services de garde d'enfants de qualité avant l'entrée à l'école primaire, ainsi que le matin et l'après-midi avant les cours, afin de s'assurer que les personnes qui travaillent n'ont pas à souffrir dans leur vie professionnelle du fait d'avoir des enfants.
 - *Adopter* des programmes scolaires pour enseigner aux enfants les questions de genre, d'égalité et d'équité.
 - *Adopter* des politiques solides en matière de soins, afin d'aider les membres de la famille dans les soins qu'ils prodiguent à leurs proches ainsi qu'aux communautés.
 - *Mettre en oeuvre* des réformes du droit du travail et de l'emploi afin de mieux prendre en compte les responsabilités liées aux soins et encourager une répartition plus égale de ces tâches.
 - *Adopter et faire appliquer* des législations relatives à la parité et l'équité salariale afin de mettre fin à l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.
 - *Adopter* des programmes d'alimentation et de nutrition scolaires qui garantissent que les élèves ont accès à une alimentation appropriée qui réponde à leurs besoins nutritionnels et d'apprentissage.
- Les États et les institutions internationales doivent reconnaître et traiter les déséquilibres de pouvoir actuels, les inégalités croissantes et les normes patriarcales en tant que moteurs systémiques de l'échec de nos systèmes alimentaires. Le renforcement de l'État de droit et de la redevabilité face aux violations des Droits humains est donc fondamental.

D. Avez-vous des suggestions sur la manière dont le CSA peut faire participer de manière significative les secteurs sociaux de la jeunesse au processus de convergence des politiques ?

Les modalités de ce processus politique doivent respecter le principe d'inclusion tel que défini par le mandat du CSA ainsi que par les exigences d'une approche fondée sur les droits. La **justice linguistique** est essentielle pour garantir l'inclusion et la participation significative des divers secteurs sociaux du MSC.

Dans le passé, les négociations du CSA n'ont pas permis d'assurer l'interprétation en dehors des sessions officielles du groupe de travail. Cela signifie que lorsque les négociations se prolongent au-delà des heures prévues (ce qui est souvent le cas) et pendant les réunions du Groupe des Amis du Rapporteur, les personnes qui ne maîtrisent pas l'anglais sont effectivement empêchées de participer au processus politique. Lors de la première réunion du GTCNL le 19 novembre 2021, le CSA n'a fourni aucune interprétation. Le MSC a donc

dû puiser dans ses ressources limitées pour assurer l'interprétation afin que les participants non anglophones du MSC puissent suivre la réunion, ce qui a également bénéficié aux États membres. Cependant, il n'est pas de la responsabilité du MSC, en tant que plateforme autonome soutenant les petits producteurs alimentaires les plus marginalisés, de fournir une interprétation à un organe de l'ONU, et le MSC n'a pas la capacité de le faire. L'interprétation dans toutes les langues du CSA sera absolument nécessaire pour chaque session du GTCNL et pour toutes les réunions du Groupe des Amis du Rapporteur qui auront lieu.

Les groupes de travail précédents du CSA ont essentiellement communiqué en langue anglaise ou du moins pendant la majorité des échanges. Afin de garantir le droit des jeunes du MSC à participer pleinement à ce processus, toutes les communications écrites, en particulier les points d'information par courriel ainsi que chaque nouvelle version de l'Avant-projet et des nouvelles ébauches au fur et à mesure de la négociation, doivent être disponibles dans les six langues du CSA. Les précédentes négociations du CSA n'ont préparé que des versions anglaises du texte négocié. De même, le texte utilisé pour la négociation (le texte pour lequel nous proposons des contributions et recherchons un consensus) est toujours exclusivement en anglais, empêchant de fait les non-anglophones de s'engager réellement dans les négociations. Il sera important de développer une nouvelle modalité pour les processus à venir, une modalité qui n'exclut pas arbitrairement autant de personnes.

Nous vivons une époque difficile - de multiples crises affectent nos secteurs sociaux et nos communautés dans le monde entier. Ces crises nous mettent au défi de coordonner un processus de négociation politique inclusif et équitable, mais elles ne sont pas insurmontables. La **modalité choisie pour les négociations** peut entraîner l'inclusion ou l'exclusion des jeunes.

Ci-dessous quelques recommandations pour assurer l'inclusion des jeunes :

Pour l'instant, on ne sait pas si le plan de travail pour ce processus politique se fera principalement via des réunions virtuelles ou en présentiel. Si les négociations sont virtuelles, il sera important d'apporter un soutien aux délégués des États ainsi qu'aux jeunes rencontrant des problèmes de connectivité. Un accès Internet à haut débit est indispensable pour pouvoir participer efficacement, mais il n'est pas disponible pour tout le monde. Comment le CSA peut-il soutenir l'engagement de ceux qui n'ont pas un accès fiable à Internet en haut débit ? En outre, si les négociations se déroulent en ligne, nous devons soulever la question des fuseaux horaires multiples. Afin d'assurer une bonne participation de toutes les régions, il sera nécessaire d'avoir un calendrier différencié qui permette à tous, quel que soit leur fuseau horaire, de participer.

Si les négociations se déroulent en présentiel, nous sommes très préoccupés par le fait que l'apartheid vaccinal empêchera effectivement de nombreux membres de notre secteur social d'y participer. Si les négociations se déroulent dans un format hybride, nous sommes très préoccupés par le fait que les personnes présentes en présentiel (qui, pour les raisons mentionnées ci-dessus, ne représenteront pas l'intégralité des participants) disposeront d'un avantage non négligeable dans le processus de négociation.

Actuellement, les négociations ne sont prévues que sur une période de six jours. Ce créneau est tout simplement insuffisant compte tenu de la masse de contenu à couvrir et de l'importance de ce processus politique. Davantage de jours doivent être consacrés au processus et annoncés bien à l'avance, afin de laisser aux jeunes suffisamment de temps pour coordonner leur participation.

Nous sommes très déçus par le fait que le plan de travail final pour ce processus n'inclut qu'une seule discussion thématique en décembre au lieu des trois discussions qui étaient prévues dans l'ébauche de plan. Les jeunes du MSC ont déjà fait part de leur intérêt, par exemple lors de la plénière du CSA, à jouer un rôle de premier plan dans la détermination de la structure et du contenu de la discussion thématique, car nous pensons que cet événement doit se concentrer fortement sur le cadre conceptuel et les conclusions du Rapport HLPE sur la jeunesse. L'engagement significatif des jeunes dans ce processus dépend de la question de savoir si le GTCNL

consacre suffisamment de temps à un débat approfondi sur les thèmes politiques et, plus important encore, si les États membres soutiennent effectivement les propositions du MSC pour ces recommandations politiques.

Nous devons également souligner la manière dont les jeunes du MSC s'engagent dans ce processus politique. Le MSC est un espace ouvert dans lequel les dirigeants de mouvements sociaux et d'organisations de peuples autochtones jouent un rôle actif de coordination dans l'ensemble du mécanisme. Leur participation au sein du MSC dépend d'une facilitation de processus de débat, de travail collaboratif, de consultation et de recherche de consensus, en trois langues. Ces processus consultatifs demandent du temps et de l'attention et sont au cœur de la légitimité du MSC en tant que mécanisme des peuples. Nous espérons que les modalités du GTCNL prendront dûment en compte et s'efforceront de soutenir les méthodes de travail distinctives et démocratiques du MSC. Cela permettra de garantir que les voix de ceux qui sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, qui sont par ailleurs les principaux contributeurs à l'alimentation de la population mondiale, soient prioritaires en tant que protagonistes clés de ce processus. Ce point est essentiel à la réussite de la mise en œuvre de ces recommandations politiques sur le terrain, après leur adoption par les États membres.

En conclusion, nous nous réjouissons de travailler en collaboration pour garantir que ce processus politique suive les recommandations du HLPE sur la redistribution significative du pouvoir au sein des systèmes alimentaires et des institutions de gouvernance. Cette orientation permettra de soutenir l'agentivité des jeunes et de respecter le droit des jeunes à participer pleinement à tous les processus politiques du CSA, et en particulier à celui-ci. Ceci doit permettre de proposer des conseils sur la mise en œuvre, au niveau national, de politiques qui accordent la première des priorités à la souveraineté alimentaire, aux moyens de subsistance dignes et à des environnements sains.